

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2017

Le treize septembre deux mille dix-sept, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Sulpice de Faleyrens, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan DUMONTEUIL, Maire.

Date de convocation : 7 septembre 2017

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 10 (9 pour l'approbation du PV du 10 juillet 2017)

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 3

Nombre de votants : 13 (12 pour l'approbation du PV du 10 juillet 2017)

Etaient présents :

M. DUMONTEUIL, Maire,

M. GADRAT, Mme CAMUT, Mme GUILLOT, Adjoints.

M. BONNEFON, Mme CHARVET, M DEBART, M. RIPES, Mme TRIBAUDEAU (ayant rejoint la séance pendant le débat sur le PLUi), Mme XANS

Absent ayant donné procuration :

M. DEFRANCE ayant donné pouvoir à M. BONNEFON

M. COURREAUD ayant donné pouvoir à M. DEBART

Mme SAINTE LUCE ayant donné pouvoir à Mme GUILLOT

Absents excusés : M. BATLO, M. CHARIOL

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

M. DEBART est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juillet 2017

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal de sa précédente séance et en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2017.

Avis sur le projet de PLUi arrêté par le Conseil Communautaire

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 20 février 2014, la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais avait prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) poursuivant les objectifs suivant :

- Préserver et mettre en valeur un patrimoine riche, caractérisé par un nombre important de sites classés, notamment ceux reconnus par l'UNESCO ;

- Permettre un développement urbain maîtrisé et respectueux des spécificités agricoles, paysagères et culturelles du territoire, et du maintien de la biodiversité et des espaces naturels majeurs (rives de la Dordogne notamment) ;
- Définir les grands projets d'équipements et de services afin de rétablir le maillage du territoire au bénéfice de la population et du tourisme de séjour ;
- Reconquérir les logements vacants et revitaliser les centres bourgs ;
- Lutter contre la déprise démographique en garantissant notamment les conditions d'accueil d'une nouvelle population (services, activités, ...) et une offre de logement adaptée aux différentes populations du territoire (jeunes, personnes âgées, travailleurs viticoles, ...).

Les orientations suivantes du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ont été débattues au conseil communautaire le 09 février 2017 ainsi qu'au conseil municipal du 11 janvier 2017 :

1. Refaire du Grand Saint-Emilionnais un territoire attractif :
 - i. En cherchant à être ambitieux sur l'accueil démographique et la production de logements ;
 - ii. En s'appuyant sur une organisation territoriale notamment définie à travers trois niveaux de polarités ;
 - iii. En favorisant une ruralité de projet ;
2. Maîtriser le développement du Grand St-Emilionnais
 - i. En répondant aux besoins des habitants via le renforcement et la création d'équipements publics ;
 - ii. Tout en préservant le patrimoine ;

L'ensemble des communes a été associé à la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Par délibération en date du 08 juin 2017, le Conseil Communautaire a tiré le bilan de la concertation en application de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme et a arrêté le projet du PLUi en application de l'article L.153-14 du Code de l'Urbanisme.

Le projet de PLUi arrêté a été notifié, pour avis, aux Personnes Publiques Associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.153-15 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Ainsi, la commune de Saint Sulpice de Faleyrens a reçu un exemplaire papier du projet de PLUi le 15 juin 2017.

Madame Tribaudeau rejoint la séance

Par ailleurs, Monsieur le Maire fait remarquer que le parc du château Le Castelot est également identifié comme EBC. Or, il apparaîtrait plus pertinent que ce parc soit identifié comme un élément de paysage à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme.

De plus, il fait aussi observer que la délimitation de l'EBC du château Monbousquet n'est pas conforme à la réalité du terrain. En effet, une partie de l'EBC est identifiée sur une partie

manifestement plantée en vignes. Il est donc souhaitable que la CDC redessine cet EBC avant l'approbation définitive du PLUi.

Le Conseil Municipal,

Vu la Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 101-1 à L. 101-3, L.103-6, L.153-1 et suivants et R.153-1 et suivants ;

Vu le débat sur les Orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ayant eu lieu au sein du Conseil Communautaire le 09 février 2017 ;

Vu le débat sur les Orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ayant eu lieu au sein du Conseil Municipal le 11 janvier 2017;

Vu la délibération n°44/2017 du Conseil Communautaire du Grand Saint-Emilionnais portant bilan de la concertation et arrêt du PLUi ;

Vu le projet de PLUi du Grand Saint-Emilionnais tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

Après avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- Attire l'attention sur le fait que le parc du Château Le Castelot est identifié comme un EBC et émet le souhait qu'il soit identifié comme un élément de paysage à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme.
- Attire l'attention sur le fait que la délimitation de l'EBC du château Monbousquet n'est pas conforme à la réalité du terrain. En effet, une partie de l'EBC est identifiée sur une partie manifestement plantée en vignes. Il est donc souhaitable que la CDC redessine cet EBC avant l'approbation définitive du PLUi.
- Emet un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Grand Saint-Emilionnais.

Approbation de l'APD et l'estimatif définitif pour la construction d'une bibliothèque/médiathèque

Monsieur le Maire rappelle que l'avant-projet définitif a été présenté au Conseil Municipal lors de sa séance du 20 juin 2017.

Entre temps, des discussions ont été menées avec le maître d'œuvre afin que le projet entre dans le budget fixé par la collectivité, tout en respectant l'économie générale actée dans l'APD.

A ce jour, l'estimation provisoire du coût prévisionnel s'élève à 360 036 € HT, se décomposant ainsi :

- VRD – Gros œuvre : 100 000 €
- Charpente bois : 32 000 €
- Couverture : 21 500 €
- Mobilier : 41 000 €
- Menuiseries extérieures – serrurerie : 65 000 €

- Electricité : 24 150 €
- Plomberie/CVC : 39 000 €
- Aménagements intérieurs : 37 386 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal valide la phase APD et l'estimation à 360 036 € HT et autorise M. le Maire à lancer la consultation et effectuer toutes les démarches utiles à la poursuite du projet.

Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à 14/35°

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 précitée ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- ledit poste est créé pour une durée hebdomadaire de 14 heures à compter du 1^{er} novembre 2017 ;
- l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune ;

Point sur les commissions

Finances :

La trésorerie s'élève à 565 063,14 €

Informations/communication :

Monsieur Debart indique que le Saint Sulpice Infos n° 84 devrait paraître vers la fin du mois d'octobre, et dans la mesure du possible, avant Halloween. Les textes doivent être remis pour le 6 octobre au plus tard.

Le thème sera centré sur les trois boutiques d'antiquités/décoration ainsi que sur les projets communaux.

Un court métrage doit être prochainement tourné pour présenter chacune des huit communes de la Juridiction de Saint Emilion et mettre en valeur leurs atouts patrimoniaux Monsieur Debart a proposé trois axes d'approche de cette thématique pour Saint Sulpice de Faleyrens :

- Un paysage de plaine alliant la culture de la vigne et d'autres cultures sur de grandes étendues, et ses châteaux remarquables et historiques (Monbousquet / Lescours / Castelot),
- Un paysage de palus avec les berges de la Dordogne, classée réserve mondiale de Biosphère par l'Unesco :
- Le « monument de Saint Sulpice » en l'occurrence le menhir de Pierrefitte.

Urbanisme

L'enquête publique pour les PLUi se déroulera du 8 octobre au 2 novembre 2017.

La COPIL pour l'OPAH, se réunira le 28 septembre prochain

Voirie/berges

Monsieur Gadrat indique que les travaux de voirie sont terminés à Mondou (de Caperot à l'intersection avec la rue de la Poste et à Pierrefitte (rehaussement de chaussée). Monsieur Gadrat signale que certains viticulteurs tournent sur la route avec leurs engins et qu'il a dû intervenir pour éviter la dégradation de la chaussée neuve.

De même, les travaux de réfection de voirie ont été effectués aux Grands Bigaroux.

Les travaux de renforcement des réseaux électriques de la rue de la Dordogne ont commencé.

La réception des travaux de la station d'épuration aura lieu le 20 septembre.

Enfin, il indique que les bennes du SMICVAL ne peuvent plus effectuer de marche-arrière sur certaines voies, où il n'existe pas de possibilité de retournement. Des solutions sont recherchées et trouvées comme amener les poubelles au bord de la route principale, mais la problématique de l'impasse de la Poste et de l'impasse Jabot n'est pas encore solutionnée.

Bâtiments

M. Gadrat indique que :

Deux appartements de la RPA ont été rénovés.

Les chéneaux du toit du restaurant scolaire ont été remplacés.

Les travaux pour l'ADAP sont en cours et le programme est respecté.

L'architecte a présenté une esquisse pour l'extension du cabinet de kinésithérapie, qui doit être validée par Mme Labrot.

Concernant la médiathèque, un rendez-vous a été pris avec la DRAC pour le 15 septembre afin d'étudier à nouveau la possibilité d'un partenariat.

Le point d'eau demandé a été installé au tennis.

Le terrain pressenti par le SIEA pour compenser les zones humides détruites à l'occasion des travaux sur la station d'épuration va être acheté et transformé en zones humides.

M. le Maire indique qu'un rendez-vous a pris avec le CAUE le 17 octobre, afin d'affiner le projet d'aménagement de l'arrière du cimetière et d'accès à l'église.

Affaires scolaires

M. Ripes confirme que la rentrée scolaire s'est bien déroulée, au rythme de 4 jours de classe hebdomadaires. Deux nouvelles enseignantes ont rejoint l'école.

Le 1^{er} service au restaurant scolaire est très chargé cette année, avec 52 enfants très jeunes.

Le conseil de classe aura lieu le 17 octobre 2017.

M. Ripes indique qu'une table chauffante va être achetée pour les manifestations, dont les vins d'honneur seront préparés par le cuisinier de l'école.

M. le Maire propose de fixer au 20 octobre, à 18 h 30, le vin d'honneur pour le départ à la retraite de M. Lucido et C. Nouet-Robin.

Vie associative/manifestations

Mme Tribaudeau rappelle que le forum intercommunal des associations a eu lieu le week-end précédent et que cinq associations de Saint Sulpice de Faleyrens y ont participé.

Le 12 septembre, a eu lieu la réunion annuelle d'attribution des salles communales. Elle s'est très bien passée.

Pour le Téléthon des 8-9-10 décembre, elle propose d'organiser un loto, le vendredi, et une course pédestre, le dimanche. Une réunion de préparation de cette manifestation aura lieu le 27 septembre à 19 h00, au restaurant chez Sylvie et Didier. Sont conviés toutes les associations et le Conseil Municipal. La réunion sera suivie d'un repas pour ceux qui le souhaitent.

Le prochain forum communal des associations aura lieu le 9 septembre 2018.

Les élus constatent que le Rallye 2017 de la Juridiction a connu un succès mitigé, notamment lié à un mauvais choix de date et une communication tardive. La question se pose de savoir qui organisera la 20^e édition.

L'idée de l'organisation du carnaval est évoquée. Mme Camut suggère que chaque commune de la CDC prépare un char.

M. Debart expose que Halloween est une manifestation qui fonctionne bien et qui est même victime de son succès. Pour la maintenir, il convient d'injecter des moyens, notamment humains. Peut-être que le Comité des Fêtes pourrait reprendre le flambeau ?

Enfin, il indique que la Mairie de Saint Emilion n'a pas apprécié qu'une banderole annonçant une manifestation de Saint Sulpice soit affichée sur le rond-point de Saint Emilion, sans autorisation préalable.

Vignoble/calamités viticoles

Mme Guillot explique que suite au gel des vignes, un dégrèvement fiscal sur la taxe foncière avait été annoncé. Effectivement, les services des impôts vont prochainement adresser aux viticulteurs concernés un avis d'imposition modificatif.

Espaces verts :

Mme Guillot explique que l'entretien du cimetière est compliqué depuis le passage au « zéro-phyto ». Les administrés se plaignent de la prolifération de mauvaises herbes. De nouveaux panneaux d'information pourraient être apposés. Le désherbage est certes un travail fastidieux et répétitif, mais une période de défaillance dans le suivi a des conséquences rapidement visibles.

Logement/action sociale

Mme Camut visualise des demandes de logement sur la plateforme Viatrajectoire mais les dossiers n'aboutissent pas. Actuellement, une personne est sur liste d'attente de la RPA.

Le CCAS est dans l'attente de l'audit du fonctionnement de l'ascenseur, réclamé depuis longtemps.

Les détecteurs de présence ont été posés.

Il faut trouver une solution au problème d'araignées sur les murs extérieurs de la résidence.

Questions diverses

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal l'arrêté de M. le Président de la CDC qui s'oppose au transfert automatique des pouvoirs de police liés à la compétence « création, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ».

Il présente le programme des Universités des Maires.

Il fait part de la demande d'affichage présentée par le secours catholique dans le cadre de la collecte de dons 2017.

M. Ripes indique qu'il va se rapprocher du responsable des services techniques pour modifier les toilettes des garçons, coté école primaire.

M. Debart explique le fonctionnement et la philosophie de Philo en Scène, manifestation organisée par la CDC, et qui sera accueillie à Saint Sulpice de Faleyrens cette année, du 23 au 27 octobre.

La réunion de la commission information/communication est fixée au 3 octobre 2017 à 9 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.